

# Compte-rendu du Conseil Municipal exceptionnel du 9 novembre 2012

Secrétaire : Patrick Hervé

Présents : 12

Absent : 1

Absent excusé : Marie Th. Ponce (pouvoir à Mr Gilouin)

Ouverture de séance : 18h35

Le Maire informe et demande l'accord du Conseil pour ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour du Conseil exceptionnel.

## 1ère délibération : **Assainissement et schéma d'eau potable – choix du mandataire**

Un seul candidat : le Conseil Général de la Drôme représenté par madame Mériot.

Coût de la prestation : 61000 € TTC (55445 € HT)

Le Conseil Général assurera une avance de trésorerie, paiement des factures, en avance. La commune remboursera dès l'obtention des subventions.

*Adoptée à l'unanimité*

## 2e délibération : **Achat du terrain pour la station d'épuration.**

Nadège Naud fait un rappel du projet de la station d'épuration. Deux terrains ont été écartés pour des raisons de tracasseries administratives.

Proposition de la Mairie à Mr Bruno Almorik pour l'acquisition de son terrain ZC n°14 de 8800m<sup>2</sup> pour 72000 €.

Accord des deux voisins pour l'installation de la station sur ce terrain. Obtention de l'aval des Bâtiments de France à condition d'un aménagement paysager. Un compromis de vente sera signé en attendant l'avis de la Direction de l'eau (Mr Brun).

*Adoptée à l'unanimité*

## 3e délibération : **Convention relative à l'utilisation des services aux Communes de la CCVD.**

Il s'agit d'un personnel mis à disposition pour aider les Communes (secrétaire itinérante, informaticien, cantonnier...).

*Adoptée à l'unanimité*

**4e délibération : Indemnités à la trésorière.**

La Commune bénéficie de ses conseils. Mr Audras souligne la grande disponibilité de la trésorière actuelle.

Indemnités annuelles : 357,02 €/an

*Adoptée à l'unanimité*

**5e délibération : Nomination de deux représentants au syndicat d'irrigation.**

La Commune propose Mr Pascal Dejoux et Mr Bernard Brunet.

*Adoptée à l'unanimité*

**6e délibération : Installation des compteurs et des vannes.**

Proposition : une tranche ferme pour les compteurs d'eau dans le cadre du schéma directeur du réseau d'eau potable. Une tranche conditionnelle pour la reprise d'une vingtaine de vannes sur l'ensemble du réseau d'eau.

Un marché a été lancé par la Commune.

*L'entreprise Chapon*, la moins disante et très compétente, a été choisie.

*Adoptée à l'unanimité*

Fin du Conseil : 19h15